

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 06/pfd/161480
N/Réf : AVL/KD/EVR-4.7/s.366
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : EVERE. Avenues du Cimetière de Bruxelles, Cicéron et H. Dunand, rue de Zaventem et de l'Arbre Unique.
(Dossier traité par M. A. Vital – A.A.T.L. – D.U.)

En réponse à votre lettre du 28 février 2005, en référence, réceptionnée le 2 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 16 mars 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Pour rappel, en sa séance du 20 mars 2002, la CRMS a émis un avis défavorable sur un premier projet d'aménagement d'une piste cyclable donnant lieu au remaniement complet de l'espace situé devant l'entrée du cimetière. La Commission avait regretté d'une manière générale le fait que le réaménagement de l'espace public hypothéquait l'aspect du cimetière et de son entrée et qu'aucune réflexion paysagère n'avait été menée.

Si le nouveau projet tente de répondre à plusieurs observations soulevées par la CRMS, celle-ci regrette qu'il n'ait pas évolué vers une plus grande valorisation de la monumentalité du cimetière. Elle émet donc les remarques suivantes.

Comme pour le premier projet et vu l'ampleur des aménagements, la Commission regrette l'absence d'un plan distinct présentant la situation existante à confronter au projet.

Malgré l'abandon du principe du parking en épis, la nouvelle disposition des emplacements maintient un découpage chaotique de l'espace public. L'énorme agrandissement des deux trottoirs, le long du mur du cimetière, libère une large échancrure asphaltée, perpendiculaire à l'entrée. La CRMS préconise de simplifier cet aménagement et de prolonger le revêtement en pavés, tel un vaste parvis, pour assurer la continuité piétonne de part et d'autre de l'entrée. Elle demande également de renoncer aux emplacements de parkings prévus dans l'axe de l'entrée afin de maintenir à celle-ci toute sa lisibilité.

De même, l'élargissement des trottoirs donne lieu à des formes totalement irrégulières. La CRMS invite les auteurs de projet à maintenir des trottoirs symétriques, notamment à l'approche des deux ronds-points. Elle s'interroge également sur la raison qui nécessite la création d'une bande supplémentaire (avec plateau) depuis l'avenue Cicéron vers la rue de Zaventem alors que le rond-point permet une fluidité correcte du trafic.

Enfin, la CRMS avait demandé de réfléchir à une plantation valorisant l'entrée du cimetière. La proposition qui lui est faite est celle de deux arbres isolés. La CRMS propose de déplacer leur implantation latéralement afin de ne pas masquer la vue vers les deux édifices qui cadrent l'entrée du cimetière.

En conclusion, la CRMS invite les auteurs de projet à poursuivre l'étude de cet aménagement pour éviter le caractère discontinu actuel et favoriser davantage la mise en valeur du cimetière protégé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.